

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DE L'INFORMATION DES PUBLICS

Paris, le 17 novembre 2011

CODEP – DCI – 2011 – 063718

Affaire suivie par : Estelle Cauvin
Tél : 01 40 19 87 22
Fax : 01 40 19 86 92
Mél : estelle.cauvin@asn.fr

Madame Marie FRACHISSE
Coordinatrice des questions juridiques
Réseau “sortir du nucléaire”
9, rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04

Objet : Votre demande d'informations relative au transport de déchets radioactifs prévu le 24 novembre 2011.

Réf. : Votre lettre en date du 19 octobre 2011

Par courrier en date du 19 octobre 2011, vous souhaitez obtenir des informations sur le transport de déchets radioactifs prévu depuis Valognes, dans la Manche, à destination de Gorleben, en Allemagne, le 24 novembre 2011 et notamment sur les points suivants :

- la quantité de colis transportés ;
- le poids des colis transportés ;
- le volume des colis transportés ;
- le taux de radioactivité par colis ;
- le taux de radioactivité du convoi ;
- la chaleur dégagée par chaque colis.

Veillez trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

Concernant la quantité de colis transportés : il s'agit de 11 emballages de type «Castor HAW 28 M», contenant chacun 28 canisters de déchets vitrifiés, dits «CSD-V», sauf un qui n'en contient que 21 avec, en complément, 7 conteneurs inactifs, similaires en poids et en volume aux conteneurs de déchets vitrifiés.

Concernant le poids des colis transportés : chaque colis pèse 116 500 kg avec son chargement et ses capots de protection.

Concernant le volume des colis transportés : l'emballage mesure 7,016 mètres de long avec ses capots de protection et 2,750 mètres de diamètre. Il a donc un volume calculé d'environ 41,67 m³.

Concernant le taux de radioactivité par colis et celui du convoi (en becquerels et en sieverts) : les 11 colis ont une activité respective notifiée à l'ASN de : 345,6 PBq ; 357,5 PBq ; 359,3 PBq ; 369,7 PBq ; 344,2 PBq ; 344,3 PBq ; 340,2 PBq ; 352,4 PBq ; 351,8 PBq ; 339,3 PBq ; 252,1 PBq. Ces valeurs sont environ 4 fois inférieures aux valeurs maximales prévues dans le dossier de sûreté de l'emballage.

Le convoi a une activité totale de 3 756,4 PBq (1 Pbq = 1 pétabecquerel = 10¹⁵ becquerels).

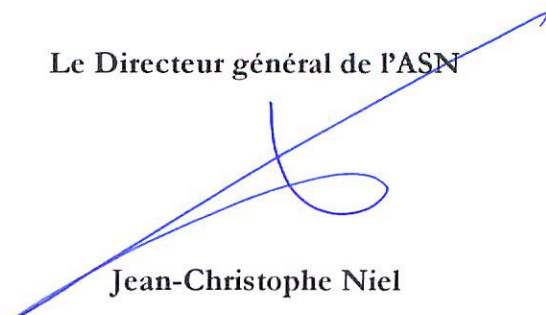
La limite de débit d'équivalent de dose au contact des colis et du véhicule de transport est fixée par la réglementation à 2 mSv/h (millisievert par heure). La limite fixée par la réglementation pour les débits d'équivalent de dose à 2 mètres du véhicule de transport est de 0,1 mSv/h.

Concernant le transport sur lequel vous nous interrogez, les valeurs mesurées à 2 mètres des colis lors de l'inspection réalisée par l'ASN en septembre 2011 sur le site de La Hague étaient inférieures à 0,07 mSv/h. L'ASN fera réaliser par son appui technique, l'IRSN, et par l'Association pour les contrôles de la radioactivité dans l'ouest (ACRO) des mesures de débit d'équivalent de dose à 2 mètres et au contact des véhicules de transport avant départ, au terminal de Valognes.

Concernant la chaleur dégagée par le convoi (en watts) : les colis ont une puissance thermique comprise entre 30,5 kW et 44,8 kW. La puissance thermique maximale autorisée pour ce transport est de 47,5 kW pour chaque colis.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général de l'ASN

A blue ink signature of Jean-Christophe Niel, consisting of a large, stylized loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Christophe Niel

Copies internes (courriels) : Jean-Luc Lachaume, Directeur général adjoint de l'ASN ; DTS ; DCI (CIDP) ; le chef de la division de Caen.